

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74022

Objet  
**BUDGET PRIMITIF 1974:**  
**Taxe d'enlèvement des**  
**ordures ménagères**

DATE DE CONVOCATION

4 février 1974

DATE D'AFFICHAGE

4 février 1974

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26

Nombre de présents ..... 23

Nombre de votants ..... 25

avec Budget sans mention 3/ Préfet

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le huit février à 19 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR,  
STIPAL, BUJARD, BUCHET, COLLE, TAP, NAULIN, BARDE, LARGETEAU,  
MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTBREAU, DOMEQ, DELAIR, BOUTET,  
BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. BUJARD  
M. RIVIERE par M. MONTRON

Absents : MM. M. BERLAND

M Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par circulaire en date du 28 Janvier 1974, Monsieur le  
Préfet de la Charente-Maritime a fait connaître les différents  
aspects pratiques de la réforme de la fiscalité locale directe,  
découlant des dispositions de la Loi n° 73 1229 du 31 décembre  
1973.

En particulier en matière de taxe d'enlèvement des ordures  
ménagères, c'est le produit attendu qui doit figurer au Budget  
et non le taux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le crédit inscrit au Budget Primitif 1974, Chapitre 967,  
conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie  
le 18 Janvier 1974,

DECIDE :

./..


- de fixer à 1 196 000 F le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à percevoir au titre de l'exercice 1974 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



  
Guy TÉTARD